



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Attractivité des métiers d'aides à domicile en zone de montagne et touristique

Question écrite n° 18557

Texte de la question

M. Vincent Rolland appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur l'attractivité des métiers d'aides à domicile, plus particulièrement dans les zones de montagne et touristiques. Dans les territoires, les structures d'aides à domicile comme les ADMR rencontrent de grandes difficultés à recruter, certaines associations locales cumulant parfois jusqu'à 25 postes vacants. Aux rémunérations trop faibles pour pouvoir vivre dans le territoire (le salaire moyen brut du secteur est inférieur à 1 000 euros), s'ajoutent les difficultés de circulation notamment en hiver et les frais inhérents pour les employés. Les structures souffrent également de plus en plus, dans certains territoires, d'une pénurie de main-d'œuvre pour ces métiers trop peu attractifs, ou en concurrence directe avec des emplois plus rémunérateurs. C'est particulièrement le cas en Savoie où la saisonnalité accroît encore les difficultés de recrutement. Ces difficultés ont un impact direct et immédiat sur la situation de dizaines de personnes, ne trouvant plus de solutions pour être aidées quotidiennement à leur domicile. Et rien n'indique un renversement de situation dans les prochaines années puisque les courbes démographiques montrent au contraire une amplification de la demande d'aide à domicile. Par conséquent, il souhaite connaître les mesures qui seront prises par le Gouvernement pour permettre un rétablissement de la situation et une meilleure prise en charge des aînés.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est conscient du rôle majeur des salariés du secteur de l'aide à domicile, secteur qui connaît un fort déficit d'attractivité. La ministre des solidarités et de la santé avait ainsi annoncé, le 30 mai 2018, lors de la présentation de la feuille de route pour les personnes âgées, une refonte du système de financement des services à domicile. Les travaux menés en concertation avec les acteurs ont bien avancé et le rapport remis par M. Dominique Libault à l'issue de la concertation « grand âge et autonomie » qu'il a pilotée entre octobre 2018 et mars 2019 s'est appuyé sur ces travaux et sur les propositions de schéma de financement rénové pour faire des propositions ambitieuses et améliorer la qualité du service et l'attractivité pour les salariés du secteur. Ce rapport évoque justement les difficultés rencontrées par ces professionnels, à savoir la durée d'intervention, le temps de déplacement et les indemnités kilométriques, notamment dans certaines zones spécifiques. Au-delà de ces sujets sur l'aide à domicile, le Gouvernement a indiqué vouloir engager rapidement un grand plan "Métiers" pour revaloriser tous les métiers du grand âge, et de ce fait, accroître leur attractivité. Tout d'abord les effectifs doivent augmenter pour accroître le temps de présence auprès des personnes. Mais il s'agit aussi de travailler notamment sur quatre leviers de changement majeurs concernant les métiers du grand âge. Le premier concerne la capacité des employeurs à recruter les professionnels nécessaires, en attirant vers ces métiers les personnes en recherche d'emploi et en mobilisant les dispositifs d'insertion professionnelle. Le deuxième a trait à la prévention de la pénibilité du travail et à l'amélioration de la qualité de vie au travail. Sur ce point, des liens seront notamment faits avec les travaux déjà conduits dans le cadre de la commission « Qualité de vie au travail dans les services d'aide à domicile » associant les acteurs du secteur, pour définir et mettre en œuvre des actions concrètes améliorant la qualité de vie au travail des professionnels du secteur médico-social travaillant à domicile. Le troisième porte sur les formations et les compétences, qui doivent évoluer pour mieux

préparer les professionnels aux attentes nouvelles. Cette montée en compétence, cette évolution des métiers devront s'accompagner de revalorisations salariales. Enfin, quatrième levier, des perspectives de carrière diversifiées doivent être ouvertes à ces professionnels. À cette fin, une personnalité qualifiée sera nommée pour animer toutes les parties prenantes concernées par cette question des métiers du grand âge. Comme l'a annoncé le Président de la République, un projet de loi ambitieux sera ensuite présenté pour garantir un financement durable de la perte d'autonomie et repenser l'offre d'accompagnement.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Rolland](#)

Circonscription : Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18557

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 avril 2019](#), page 3181

Réponse publiée au JO le : [4 juin 2019](#), page 5202